

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Konsumentinnen- und Konsumentenschutz</b>
Akteure	<b>Dobler, Marcel (fdp/plr, SG) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Konsumentinnen- und Konsumentenschutz, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Banken	1

# Abkürzungsverzeichnis

**KKG** Bundesgesetzes über den Konsumkredit

---

**LCC** Loi fédérale sur le crédit à la consommation

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Strukturpolitik

**POSTULAT**  
DATUM: 27.09.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Marcel Dobler (plr, SG) demande au Conseil fédéral un rapport sur les possibilités de modification de la loi fédérale sur le crédit à la consommation (LCC) afin d'intégrer la **conclusion et révocation sous forme numérique du contrat de crédit à la consommation**. D'abord, il précise que l'évolution des habitudes des consommateurs, due à la numérisation, force le législateur à réviser les normes préalablement établies. Ensuite, il explique que les outils numériques, notamment les fenêtres d'information et d'avertissement, permettraient de renforcer la protection du consommateur. De plus, il rappelle que le droit suisse insiste sur le principe de liberté de la forme du contrat sauf exception. Finalement, il met en lumière le rapport FinTech du Conseil fédéral qui indique que l'exigence d'un contrat sous forme écrite est un frein à l'innovation. Le Conseil fédéral est favorable à l'adoption du postulat. Le débat en chambre a été reporté car l'objet est combattu par Prisca Birrer-Heimo (ps, LU).<sup>1</sup>

### Geld, Währung und Kredit

#### Banken

**MOTION**  
DATUM: 17.06.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Marcel Dobler (plr, SG) propose une adaptation numérique de la **loi sur le crédit à la consommation** (LCC). Cette adaptation doit permettre d'**autoriser la conclusion de crédits en ligne**. A l'heure actuelle, les contrats de crédits doivent être établis et révoqués sous la forme écrite. Or, cette particularité n'est pas en adéquation avec les habitudes numériques des consommateurs. Une adaptation de la LCC renforcerait la compétitivité et adapterait le droit suisse à la réalité numérique. La motion a été retirée.

---

1) BO CN, 2019, p.1939